

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2012**

Etaient présents : Joël DERRIEN, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascal LOUVREL, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absente excusée : Ginette MINIOU.

Le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

1°) Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2011 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

2°) Construction d'un silo à boues à la station d'épuration : avenant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant de 10.660 € HT avec l'entreprise SYSTEME WOLF de PLANCOET (22) pour l'installation d'un agitateur, la pose d'une passerelle et d'une manchette de raccordement afin de faciliter la vidange du nouveau silo à boues de la station d'épuration.

3°) Bibliothèque municipale : achat de DVD – modification du plan de financement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement suivant pour l'acquisition de DVD pour la bibliothèque municipale :

- Budget 2012 :	
o Dépenses	2.100 €
o Recettes :	
▪ Subvention du Conseil Général (50 %)	1.050 €
▪ Autofinancement	1.050 €
- Budget 2013 :	
o Dépenses	2.100 €
o Recettes :	
▪ Subvention du Conseil Général (50 %)	1.050 €
▪ Autofinancement	1.050 €

4°) Cession de terrains à Créac'h-Mine, Kergoulaouen et Kerboudou :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lancer l'enquête publique et autorise le Maire à signer tout document lié aux trois projets de cession de terrains suivants :

- A Créac'h-Mine : demande déposée par Mme et M. Jérémy LE CADET, domiciliés à Créac'h-Mine pour l'acquisition de terrain devant leur habitation,
- A Kergoulaouen : demande émanant de Melle Hélène CHARPENTIER, domiciliée à Kergoulaouen pour l'acquisition de terrain devant son habitation,
- A Kerboudou : demande déposée par M. Davy BONRAISIN, domicilié à Kerboudou pour l'acquisition de terrain devant son habitation.

5°) Inscription des itinéraires de randonnée au Plan Départemental : autorisation de passage sur le domaine privé :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT sur les chemins ruraux ou parcelles appartenant au domaine privé de la Commune,
- autorise la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé à baliser l'itinéraire conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Conseil Général,

- c) demande l'inscription des itinéraires VTT 1, VTT 24 et VTT 25 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d) s'engage à informer préalablement le Conseil Général du Finistère en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural en lui proposant un itinéraire de substitution.

6°) Périmètre de protection des captage et forage : engagement :

Afin de promouvoir une gestion durable de l'eau avec l'objectif de « permettre aux finistériens de disposer d'eau en quantité et qualité », le Conseil Général du Finistère met en place une animation départementale pour la mise en œuvre et le suivi des périmètres de protection de captages et propose aux collectivités de signer un acte d'engagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet acte d'engagement avec le Conseil Général du Finistère par lequel la Commune s'engage à :

- respecter les prescriptions du guide de la protection des ressources en eau dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des périmètres de protection de captages existants ou à venir,
- partager avec le Conseil Général les éléments relatifs à la mise en œuvre et au suivi des périmètres de protection de captages de son territoire en retournant annuellement la fiche de suivi ainsi que toute information qui pourrait être sollicitée ultérieurement.

7°) COCOPAQ : approbation des rapports de la CLETC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rapports de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) de la COCOPAQ des 6 septembre 2011 et 15 mai 2012 relatifs aux modalités financières des transferts de compétences suivants : tourisme, randonnée, gestion du SPANC, CLIC, aménagement numérique, chiens divagants.

8°) Licence de débits de boissons :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu la complexité des démarches à réaliser pour l'utilisation de la licence, décide d'annuler sa décision du 29 juin 2012 relative à l'acquisition de la licence IV de débit de boissons mise en vente dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la SARL VETAL.

9°) Commission jeunesse et sport :

Pascal LOUVREL indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission Jeunesse et Sport s'est réunie afin de trouver une solution aux nuisances sonores subies par le voisinage de l'abri « jeunes » installé au stade municipal. Il informe que la commission a décidé d'organiser une réunion à laquelle seront invités les adolescents pour leur indiquer que l'abri sera enlevé compte tenu de ces nuisances. La commission se charge également de chercher un autre terrain, propriété de la Commune. Monsieur LOUVREL fait également part aux conseillers municipaux d'une pétition reçue en Mairie concernant un skate-park.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 2 octobre 2012

Le Maire,


Joël DERRIEN.

